



CONSEIL COMMUNAL DU 21 JANVIER 2020

REGISTRE

- Présents** Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.
- Excusés** Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, Aurélie SAPA FURAHA, Christine Roisin, *Conseillers*.

Ouverture de la séance à 20:00

SÉANCE PUBLIQUE

La Présidente annonce l'ajout de deux points en urgence :

- 1. Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune relative à la lutte contre le décrochage scolaire.**
 - 2. Avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional**
- Urgence acceptée à l'unanimité.**

Secrétariat

1 Approbation du Registre de la séance du Conseil communal du 17.12.2019

Le Conseil approuve le registre de la séance du 17.12.2019.

2 Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un conseiller communal.- report du 17/12/2019

Le Conseil communal,

Vu la lettre du 28 novembre 2019 par laquelle Madame Laurence DEHAUT présente sa démission des fonctions de Conseillère communal;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la vérification des pouvoirs du Conseiller communal suppléant de la liste n°2 des membres élus le 14 octobre 2018, élections validées par le Collège juridictionnel le 26 novembre 2018;

Vu les lois coordonnées sur les élections communales;

Attendu que le premier suppléant est Monsieur Miguel SCHELCK, né à Etterbeek le 01.08.1997 domicilié avenue des Cailles 66/34 à 1170 Watermael-Boitsfort;

Attendu que l'intéressé a obtenu 264 suffrages à l'élection du 14 octobre 2018, sur 14.137 bulletins valables;

Attendu qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité de fonction ou de famille ou d'incapacité par la loi et qu'il continue, par ailleurs, de réunir les conditions d'éligibilité requises;

VALIDE

Les pouvoirs de Monsieur Miguel SCHELCK préqualifié en qualité de Conseiller communal, admis à la prestation de serment.

Il est appelé à entrer immédiatement en fonction et achèvera le mandat de Madame Laurence DEHAUT .

Monsieur Miguel SCHELCK est introduit et prête le serment suivant "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge".

Il est ensuite déclaré installé.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

3 **Marchés publics (du 02/12/2019 au 23/12/2019) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.**

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013 et du 27 juillet 2017 ;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

Collège du 02/12/2019

Service	Objet
Informatique	Acquisition de matériel spécifique pour adaptation d'un poste de travail - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 139/744-98 – Montant estimé : 1.983,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.983,00 euros TVAC – Montant à engager : 1.983,00 euros TVAC – Budget : 2019.

Petite Enfance	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : Petite enfance/crèche « Les Archiducs » - Petit matériel d'aménagement – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 84403/744-51 – Montant estimé : 10.060,00 euros TVAC – Article : 84403/744-98 – Montant estimé : 4.500,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Vie économique	Renforcement de l'offre électrique autour de la Maison communale et création d'une offre électrique dans la Cité Floréal pour les activités ambulantes - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle Loi Communale - Article : 520/725-60 - Montant : 73.000,00 euros TVAC - Budget : 2019.
Logement / Régie foncière	1 Hospice Communal & 2 Major Brück - Renouvellement des châssis - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale – Code économique: 242-01 - Montant : 65.137,00 euros TVAC - Exercice: 2019.
Travaux publics	Achat d'outillage pour le centre technique communal – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 138/744-51 – Montant estimé : 18.400,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 17.807,64 euros TVAC – Montant à engager : 17.810,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Centre technique - Travaux de sécurisation incendie du système d'aspiration menuiserie – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/724-60 – Montant estimé : 23.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 21.043,11 euros TVAC – Montant à engager : 23.000,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Désignation d'un bureau d'étude pour la stabilité des bâtiments pour différents dossiers – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 7342/724-60 et 764/724-60 – Montant estimé : 20.000,00 euros TVAC (7342/724-60 : 7.000 euros et 764/724-60 : 13.000 euros) – Montant de la désignation : 11.519,20 euros TVAC (7342/724-60 : 2.662,00 euros et 764/724-60 : 8.857,20 euros) – Montant à engager : 12.671,12 euros TVAC (7342/724-60 : 2.928,20 euros et 764/724-60 : 9.742,92 euros) – Budget : 2019.

Collège du 09/12/2019

Service	Objet
Enseignement	Achat de tables et chaises pour l'école les Aigrettes et d'une armoire pour le gymnase de Boitsfort-Centre - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/744-51 – Montant estimé : 1 500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1 368,15 euros TVAC – Montant à engager : 1 375,00 euros TVAC – Budget: 2019.

Enseignement	Achat de tables sur mesure pour l'Académie des Beaux-Arts - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7342/744-51 – Montant estimé : 1 900,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1 899,70 euros TVAC – Montant à engager : 1 900,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Enseignement	Achat d'un parcours d'équilibre pour la cour de récréation de l'école le Colibri - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/744-98 – Montant estimé : 3 000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 2 912,00 euros TVAC – Montant à engager : 2 915,00 euros TVAC – Budget: 2019.
Enseignement	Achat d'une armoire pour l'Académie de Musique - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7341/744-51 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 181,50 euros TVAC – Montant à engager : 185,00 euros TVAC – Budget: 2019.
Petite Enfance	Acquisition de 4 poussettes de 4 places pour le Service des accueillantes conventionnées – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 8443/744-51 – Montant estimé : 3.000 euros TVAC – Montant de la désignation : 2.720,00 euros TVAC – Montant à engager : 2.720,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Petite Enfance	4 lits parapluie – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 8443/744-51 – Montant estimé : 300 euros TVAC – Montant de la désignation : 297,92 euros TVAC – Montant à engager : 300 euros TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Acquisition de réfrigérateurs et/ou congélateurs pour divers services de l'administration communale – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 84402/744-51 – Montant estimé : 600,00€ TVAC – Article : FFF/744-98 – Montant estimé : 3.800,00€ TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Marché stock - Remplacement d'arbres – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 766/725-60 – Montant estimé : 15.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 15.000,00 euros TVAC – Montant à engager : 15.000,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Achat d'outillage et matériel pour les services Plantations, Propreté publique et le cimetière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 766/744-98 (10.000,00 euros TVAC) – 875/744-98 (6.400,00 euros TVAC) – 878/744-51 (5.000,00 euros TVAC) - Montant total estimé : 21.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation - 766/744-98 : 9.600,14 euros TVAC – 875/744-98 : 6.278,69 euros TVAC – 878/744-51 : 4.577,43 euros TVAC – Montant total de la désignation : 20.456,26 euros TVAC – Budget : 2019.

Service	Objet
Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles maternelles : jeux cours de récréation, coussins et banquettes en mousse, bureau de classe, armoire à pharmacie, tableau blanc, cafetière, tables de pique-nique, plastifieuses ... – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Article : 7210/744-98 – Montant estimé : 8 980,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Petite Enfance	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : Petite enfance / « Crèche Gilson » - Petit matériel d’aménagement – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Article : 84401/744-98 – Montant estimé : 943,00 euros TVAC – Article : 84401/744-51 - Montant estimé : 3.435,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : lampes de bureau – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/744-98 – Montant estimé : 820 euros TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Acquisition d’une étagère présentoir à livres à destination de la Bibliothèque néerlandophone POB Rozenberg – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7672/744-51 – Montant estimé : 1.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 968,29 euros TVAC – Montant à engager : 970,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Cimetière communal - Travaux de réparation de maçonnerie – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 878/725-60 – Montant estimé : 25.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 25.000,00 euros TVAC – Montant à engager : 25.000,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Fourniture d'un podium – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 520/744-98 – Montant estimé : 3.700,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.635,67 euros TVAC – Montant à engager : 3.700,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Fourniture et placement de système d'alarme intrusion, modification du système d'alarme existant – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 124/724-60, 137/724-60, 762/724-60, 7210/724-60, 7221/724-60 – Montant total estimé : 27.650,00 euros TVAC – Montant total de la désignation : 17.779,74 euros TVAC – Montant total à engager : 19.549,00 euros TVAC – Budget : 2019.

Mobilité	Achat de vélos à assistance électrique (VAE) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/743-51 (2.000€) – 421/743-51 (8.000€) – 875/743-51 (7.500€) – Montant total estimé : 17.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 16.287,51 euros TVAC – Montant à engager TVAC : 137/743-51 (1.806€) – 421/743-51 (7.830€) – 875/743-51 (6.660€) – Budget : 2019.
----------	---

Collège du 23/12/2019

Service	Objet
Informatique	Acquisition de matériel informatique (Mémoire vive –RAM- pour upgrade de PC existants) pour les services des Finances, Populations, Etat-Civil et Amendes Administratives – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles (montant estimé) : 104/742-53 (1.318,00 euros TVAC), 121/742-53 (565,00 €), 139/742-53 (565,00 €), 30002/742-53 (471,00 €) – Montant de la désignation : 2.919 € euros TVAC – Montant à engager 2.919,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Informatique	Acquisition de matériel informatique (module pour tableau interactif mobile) pour les écoles primaires – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/742-53 – Montant estimé : 585,00 € euros TVAC – Montant de la désignation : 527,00 € euros TVAC – Montant à engager: 527,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Achat de 10 vestiaires en L à 2 colonnes à destination de la nouvelle crèche Les Archiducs – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84403/744-51 – Montant estimé : 4.000,00€ TVAC – Montant de la désignation : 3.630,00€ TVAC – Montant à engager : 3.630,00€ TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Achat de 4 vestiaires à 3 colonnes et d’1 armoire à linge sale à destination du Cimetière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 878/741-51 – Montant estimé : 1.850,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.776,28 euros TVAC – Montant à engager : 1.780,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Achat de mobilier de bureau à destination de la nouvelle crèche Les Archiducs – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84403/741-51 – Montant estimé : 3.650,00€ TVAC – Montant de la désignation : 2.141,70€ TVAC – Montant à engager : 2.145,00€ TVAC – Budget : 2019.

Marchés publics	Acquisition de chaises de bureau spécifiques à destination d'agents du Service Urbanisme et Mobilité – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 930/741-51 – Montant estimé : 3.630,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 2.821,84 euros TVAC – Montant à engager : 2.825,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Acquisition de mobilier de puériculture à destination de la nouvelle crèche Les Archiducs – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84403/744-51 – Montant estimé : 29.000,00€ TVAC – Montant total de la désignation : 25.194,18€ TVAC – Montant total à engager : 25.200,00€ TVAC – Budget : 2019.
Marchés publics	Acquisition de mobilier d'assise à destination de la nouvelle crèche Les Archiducs – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84403/744-51 – Montant estimé : 5.400,00€ TVAC – Montant total de la désignation : 3.510,58€ TVAC – Montant total à engager : 3.515,00€ TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Achat tonnelles – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 520/744-98 – Montant estimé : 4.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.760,03 euros TVAC – Montant à engager : 3.765,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Acquisition de barrières NADAR avec possibilité de parquer des vélos – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 1.150,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.137,40 euros TVAC – Montant à engager : 1.150,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Acquisition de barrières NADAR – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 3.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.829,52 euros TVAC – Montant à engager : 1.850,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Bâtiments Communaux (Ecoles Naiades et Futaie, Pinson 127 et Hondenberg) - Placement de portes RF et de portes extérieures – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 124/724-60, 762/24-60, 7210/724-60, 7221/724-60 – Montant total estimé : 32.725,00 euros TVAC – Montants de la désignation : 124/724-60 (4.222,90 euros), 762/724-60 (1.815,00 euros), 7210/724-60 (7.139,00 euros), 7221/724-60 (18.319,40 euros) - Montant total de la désignation : 31.496,30 euros TVAC – Montant total à engager : 32.725,00 euros TVAC – Budget : 2019.

Travaux publics	Plaine de jeux Van Becelaere - Remplacement clôture arrière - Ecole des Cèdres - Placement de 2 portails – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 761/725-60 et 7221/725-60 – Montant total estimé : 14.500,00 euros TVAC – Montants désignation : 761/725-60 : 5.981,03 euros TVAC et 7221/725-60 : 1.815,00 euros TVAC - Montant total de la désignation : 7.796,03 euros TVAC – Montant total à engager : 8.394,00 euros TVAC – Budget : 2019.
Travaux publics	Plateau de la Foresterie - Pose de drains devant la cafétéria - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 12.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 10.648,00 euros TVAC – Montant à engager : 11.712,80 euros TVAC – Budget : 2019.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

Jos BERTRAND demande des renseignements concernant le renforcement de l’offre électrique autour de la maison communale et la création d’une offre électrique dans la Cité Floréal.

Marie-Noëlle STASSART répond que c’est pour le marché et qu’elle répondra plus en détail par e-mail.

Victor WIARD demande, pour cette offre électrique, comment sont repartis les 73.000 € entre la maison communale et pour la Cité Floréal.

Marie-Noëlle STASSART prend note de la question et y répondra par écrit.

Philippe DESPREZ demande si dans un futur proche il y a d’autres quartiers où des travaux de renforcement électrique sont à prévoir, vu que les montants sont quand même importants.

La Présidente l’informe que la réponse sera transmise dans le même communiqué écrit.

Laurent VAN STEENSEL aimerait avoir des éclaircissements sur les dépenses liées à l’adaptation d’un poste de travail. Y a-t-il des subsides, des aides octroyées ? Si c’est le cas, sont-ils déjà déduits de la somme indiquée ?

Le Secrétaire est invité à répondre, il informe que cette dépense couvre du matériel adapté pour une personne ayant une déficience visuelle : un clavier avec des touches plus grandes et fluorescentes et un écran avec agrandisseur pour permettre à cette personne de continuer à travailler dans de bonnes conditions. Il s’agit du montant estimé sans les aides éventuelles octroyées.

La Présidente l’informe qu’une réponse écrite plus détaillée sur les aides éventuelles lui sera envoyée.

Laura SQUARTINI demande des détails concernant l’étude de stabilité pour plusieurs bâtiments.

Benoit THIELEMANS répond que ça concerne les bâtiments qui hébergent l’Académie des Beaux-Arts et le Parc Sportif. Pour l’Académie il s’agit de faire une réfection de la toiture et quelques vérifications du bâtiment arrière. Par ailleurs à l’angle de la rue Major Brück il y a quelques fissures et une petite étude est nécessaire afin d’estimer la gravité du problème et il est prévu de réparer cela. Au Parc Sportif, cela concerne le hall omnisport : on envisage d’isoler la toiture et de renforcer la portance.

Séance CE 09/12/19

Alexandre DERMINE demande concernant le poste achat d'arbres si un plan de plantation est prévu. Il aimerait savoir comment cela fonctionne. Remplace-t-on systématiquement par les mêmes arbres ?

Cathy CLERBAUX lui répond qu'il y a un marché récurrent, chaque année c'est le même marché. C'est une réflexion globale sur base d'une étude détaillée du type d'arbre, leur longévité, leur habilité à résister. Et en fonction de ça on décide du type d'arbre adapté.

Martin CASIER demande quelle place est accordée pour les arbres fruitiers dans la commune.

Cathy CLERBAUX lui répond que le cahier des charges n'est pas encore établi mais que cela peut être envisagé à ce moment-là. Elle informe que le service jeunesse envisageait de planter des framboisiers.

Séance CE 16/12/19

Philippe DESPREZ demande, concernant le poste mobilité, combien de vélos sont prévus et pour quels services?

Marie-Noëlle STASSART explique qu'il s'agit de 5 vélos et une remorque à partager entre plusieurs services. Ceux-ci sont mutualisés entre les agents qui en ont besoin, suivant les demandes à introduire dans un agenda partagé. Les services concernés sont par exemple les agents en voirie, le service propreté, la mobilité...

Laura SQUARTINI demande des précisions sur les travaux de maçonnerie au cimetière communal.

Benoit THIELEMANS explique qu'un mur perd sa stabilité au niveau du columbarium, là où se trouve le compost. Cela est dû aux déversements des déchets verts sur le tas de compost par les camions.

Martin CASIER demande des renseignements quant à l'installation de l'alarme intrusion. S'agit-il juste d'une évolution de matériel ou est-ce lié à un problème particulier. Et si c'est le cas, où ?

Benoit THIELEMANS l'informe qu'il est prévu de poser de nouvelles alarmes aux approches des différentes écoles suite aux récents cambriolages, notamment Sapinière et Coccinelles, mais aussi dans le bâtiment de la Croix Rouge. Une tournée de prévention de la police est également prévue. On prévoit enfin le remplacement d'alarmes obsolètes au bâtiment Delvaux et à la Maison communale.

Séance CE 23/12/19

Alexandre DERMINE demande où sera stocké le matériel prévu pour la crèche? Et s'il serait possible de faire une visite de la crèche? Et y a-t-il des subsides extraordinaires ?

Jean-François DE LE HOYE lui répond que le matériel est commandé mais pas encore livré. Un dossier subside doit être rentré.

Benoit THIELEMANS informe que lorsque le chantier sera presque terminé une visite sera organisée.

Hang NGUYEN ajoute qu'une visite des travaux terminés à l'école de la Futaie/Coccinelles est également prévue le 10 février.

Jos BERTRAND vraagt inlichtingen betreffende de versterking van het elektrische aanbod rond het gemeentehuis en de oprichting van een elektrisch aanbod in de Tuinwijk Floréal.

Marie-Noëlle STASSART antwoordt dat het voor de markt is en dat zij meer omstandig per e-mail zal antwoorden.

Victor WIARD vraagt, voor dit elektrische aanbod, hoe de 73.000 € zijn verdeeld tussen het gemeentehuis en voor de Tuinwijk Floréal.

Marie-Noëlle STASSART neemt nota van de vraag en zal er schriftelijk op antwoorden.

Philippe DESPREZ vraagt of in een nabije toekomst er andere wijken zijn waar werkzaamheden van elektrische versterking zijn te voorzien, gezien de bedragen toch aanzienlijk zijn.

De Voorzitster deelt mede dat het antwoord in dezelfde schriftelijke mededeling zal staan.

Laurent VAN STEENSEL zou graag toelichtingen willen hebben op de uitgaven in verband met de aanpassing van een werkpost. Zijn er subsidies, toegestane toelagen? Indien het zo is, zijn zij al afgetrokken van het aangegeven bedrag?

De Secretaris wordt verzocht om te antwoorden, hij deelt mede dat deze uitgaven het aangepast materiaal dekken voor een persoon met een visueel gebrek: een klavier met grotere fluorescerende toetsen en een scherm met vergroter om deze persoon toe te laten om onder goede condities te blijven werken. Het gaat om het geschat bedrag zonder de eventueel toegekende steun.

De Voorzitster deelt mede dat een uitvoeriger schriftelijk antwoord op de eventuele steunmaatregelen hem

zal verzonden worden.

Laura SQUARTINI vraagt details betreffende de studie van stabiliteit voor verschillende gebouwen. Benoît THIELEMANS antwoordt dat het de gebouwen betreft van de Academie van Schone kunsten en van het Sportpark. Voor de Academie gaat om het een herstel van het dak en enkele verificaties van het achterste gebouw. Voorts aan de hoek van de Major Brück straat zijn er enkele barsten en een kleine studie is noodzakelijk teneinde de ernst van het probleem te schatten en er is voorzien om dat te herstellen. Voor het Sportpark betreft het de Multi sporthal: men overweegt om het dak te isoleren en om de draagkracht te versterken.

Zitting van SC 09/12/19

Alexandre DERMINE vraagt over de post aankoop van bomen of er een aanplantingsplan is voorzien. Hij zou graag willen weten hoe dat werkt. Vervangt men systematisch door dezelfde bomen?

Cathy CLERBAUX antwoordt hem dat er een terugkerende markt is, elk jaar is het dezelfde markt. Het is een globale discussie op basis van een uitvoerige studie van het soort boom, hun levensduur, hun verzet capaciteit. En in functie daarvan besluit men tot het soort aangepaste boom.

Martin CASIER vraagt welke plaats aan fruitbomen in de gemeente wordt toegekend.

Cathy CLERBAUX antwoordt hem dat het lastenboek nog niet is opgesteld maar het op dat moment overwogen kan worden. Zij deelt mede dat de dienst jeugd overwoog frambozenstruiken te planten.

Zitting van SC 16/12/19

Philippe DESPREZ vraagt, inzake de mobiliteit, hoeveel fietsen men voorziet en voor welke diensten?

Marie-Noëlle STASSART legt uit dat het om 5 fietsen gaat en een aanhangwagen die met verschillende diensten moet gedeeld worden. Deze worden tussen de agenten gemeenschappelijk gedeeld die er behoefte aan hebben, volgens de verzoeken die in een gedeelde agenda moeten ingediend worden. De betrokken diensten zijn bijvoorbeeld de agenten in wegennet, de dienst netheid, de mobiliteit...

Laura SQUARTINI vraagt bijzonderheden over de metselwerken aan de gemeentebegraafplaats.

Benoît THIELEMANS legt uit dat een muur zijn stabiliteit verliest op niveau van het columbarium, daar waar zich het compost bevindt. Dat is te wijten aan de stortingen van de groene afvalstoffen op de compost hoop door de vrachtwagens.

Martin CASIER vraagt inlichtingen wat de installatie van het indringalarm betreft. Gaat het juist om een materiaal evolutie of houdt het verband met een bijzonder probleem. En indien het zo is, waar?

Benoît THIELEMANS deelt hem mede dat er is voorzien nieuwe alarmen te plaatsen bij het naderen van verschillende scholen ten gevolge van de recente inbraken, met name Sapinière en Coccinelles, maar ook in het gebouw van het Rode Kruis. Een preventieronde van de politie is eveneens voorzien. Men voorziet tenslotte de vervanging van de verouderde alarmsystemen aan het Delvaux-gebouw en het Gemeentehuis.

Zitting van SC 23/12/19

Alexandre DERMINE vraagt waar het materiaal voorzien voor de crèche zal opgeslagen worden? En of het mogelijk zou zijn om een bezoek aan de crèche te brengen? En zijn er buitengewone subsidies?

Jean-François DE LE HOYE antwoordt hem dat het materiaal is besteld maar niet nog geleverd. Een subsidie dossier moet ingediend worden.

Benoît THIELEMANS deelt mede dat wanneer de werf bijna zal beëindigd zijn, een bezoek zal georganiseerd worden.

Hang NGUYEN voegt eraan toe dat een bezoek van de voltooide werkzaamheden aan de school de la Futaie/Coccinelles eveneens op 10 februari is voorzien.

Contrôle interne

4 Pour information : Plan d'action 2020 du service Contrôle interne.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 19 novembre 2019 relative à l'approbation du « *Cadre général du système de contrôle interne - Charte de la commune de Watermael-Boitsfort* » ;

Considérant que la Charte stipule que le Secrétaire communal soumet au Collège, après concertation avec le comité de direction, le plan d'action 2020 du service Contrôle interne pour approbation ;

Considérant que le plan d'action est établi d'une part sur les recommandations proposées par la société KPMG et d'autre part sur les objectifs préalablement définis par le Comité de direction ainsi que quelques recommandations du service Contrôle interne ;

Considérant que le plan d'action 2020 a été validé par le comité de direction en date du 02 décembre 2019 ;

Considérant que le Collège échevinal, en sa séance du 16 décembre 2019, a approuvé le plan d'action 2020 du service contrôle interne ;

PREND, à titre informatif:

Connaissance du plan d'action annuel 2020 du service Contrôle interne tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

Olivier DELEUZE rappelle que suivant le Règlement du contrôle interne approuvé par le conseil communal, le Secrétaire Communal élabore avec l'Administration un plan d'action annuel qu'il soumet pour approbation au collège échevinal. C'est ce plan qui vous est présenté ce soir pour information.

Alexandre DERMINE signale que le rapport de KPMG n'est pas annexé.

Olivier DELEUZE répond que le rapport sera envoyé par email.

Martin CASIER indique que l'inventaire des processus est considéré comme critique. Il aimerait savoir si à ce stade il y a un inventaire? Certains services sont-ils plus visés que d'autres? Avez-vous un planning ?

Le Secrétaire Communal est invité à répondre et indique que dans certains services les processus sont très bien documentés, dans d'autres un peu moins et dans certains ils ne sont pas documentés. Un des objectifs de cette année sera de dresser un inventaire des processus déjà cartographiés afin d'avoir une idée plus claire. Aujourd'hui il est difficile de répondre en termes de planning détaillé. Dans un an, lorsqu'on fera le premier rapport au conseil communal, on sera plus en mesure de répondre de manière détaillée.

Alexandre DERMINE demande quelles sont les recommandations fondamentales de KPMG?

Le Secrétaire communal répond que le plan d'action soumis est rédigé en fonction des recommandations KPMG, avec une série d'actions jugées comme prioritaires. Mais nous n'avons pas attendu les recommandations de KPMG pour agir. Il y a 5 ans, nous avons déjà élaboré un plan d'actions considérées comme prioritaires dans différents domaines et nous avons travaillé depuis à les concrétiser.

Martin CASIER aimerait savoir quels services sont encore concernés par la présence d'argent en liquide, considérée comme critique.

Le Secrétaire communal lui répond que pour les guichets, le risque est très bien maîtrisé via les terminaux de paiement. Les paiements en liquide sont encore possibles par l'intermédiaire du service de la recette mais c'est exceptionnel. Il reste des services plutôt périphériques tels que les écoles, dans lesquels les mouvements d'argent liquide subsistent et pour lesquels il est difficile d'estimer les volumes vu leur degré d'autonomie. Les bibliothèques sont également concernées avec les prêts de livres, mais les montants sont plus modestes. Les maraîchers non abonnés enfin, pour le paiement de leur emplacement....

Laura SQUARTINI demande si la suppression des pièces rouges a un impact au niveau de la commune au niveau des différentes perceptions.

Jean-François DE LE HOYE lui répond que la plupart des paiements étant faits par carte ou virement, cela

n'a aucun impact car pas d'arrondis.

Florence LEPOIVRE s'interroge sur la manière d'évaluer la charge de travail et pourquoi elle n'est pas considérée comme une vraie priorité.

Le secrétaire communal lui indique que la demande ne concerne que certains services. Cela explique pourquoi c'est catégorisé « moyen » en termes de priorité.

Martin CASIER aimerait savoir qui a été amené à donner son avis : les agents eux-mêmes, les chefs de service, les Chefs de département ?

Le Secrétaire Communal lui répond que ce sont les chefs de département et de service, mais qu'un questionnaire établi par KPMG a ensuite été adressé à l'ensemble de personnel. Le résultat est attendu dans les prochains jours.

Olivier DELEUZE herinnert eraan dat volgens de Regeling van de interne controle goedgekeurd door de gemeenteraad, de Gemeentesecretaris met het Bestuur een jaarlijks actieplan uitwerkt dat hij voor goedkeuring aan het Schepencollege voorlegt. Het is dit plan dat u deze avond ter informatie wordt gepresenteerd.

Alexandre DERMINE wijst erop dat het KPMG-verslag niet wordt bijgevoegd.

Olivier DELEUZE antwoordt dat het verslag per e-mail zal verzonden worden.

Martin CASIER zegt dat de proces inventaris als kritiek wordt beschouwd. Hij zou graag willen weten of er in dit stadium een inventaris is? Liggen sommige diensten meer in het vizier dan anderen? Hebt u een planning?

De Gemeentesecretaris wordt verzocht te antwoorden en deelt mede dat in bepaalde diensten de processen zeer goed worden gedocumenteerd, in anderen iets minder en in sommige worden zij niet gedocumenteerd. Een van de doelstellingen van dit jaar zal zijn een inventaris van de reeds in kaart gebrachte processen op te stellen teneinde een duidelijker idee te hebben. Vandaag is het moeilijk om in termen van uitvoerige planning te antwoorden. Binnen een jaar, wanneer men het eerste verslag aan de gemeenteraad zal doen, zal men meer in staat zijn om in detail te antwoorden.

Alexandre DERMINE vraagt welke de fundamentele aanbevelingen van KPMG zijn ?

De Gemeentesecretaris antwoordt dat het voorgelegde actieplan is opgesteld in functie van de KPMG-aanbevelingen, met een reeks acties die als prioritair worden geoordeeld. Maar wij hebben niet op de aanbevelingen van KPMG gewacht om te handelen. 5 jaar geleden hadden wij reeds een plan uitgewerkt met acties die als prioritair werden beschouwd op verschillende gebieden en wij hebben sinds dan eraan gewerkt om ze te concretiseren.

Martin CASIER zou graag willen weten welke diensten nog betrokken zijn bij baar geld, wat als kritiek wordt beschouwd.

De Gemeentesecretaris antwoordt hem dat voor de loketten, het risico zeer goed wordt beheerst via betalingsterminals. De betalingen in baar zijn nog mogelijk bij de dienst van de inkomsten maar het is uitzonderlijk. Er blijven eerder perifere diensten zoals de scholen, waarin de cash bewegingen blijven bestaan en waarvoor het moeilijk is om de volumes te schatten gezien hun graad van autonomie. De bibliotheken zijn eveneens betroffen met de boeken uitleningen, maar de bedragen zijn zeer bescheiden. De niet geabonneerde tuinders tenslotte voor de betaling van hun staanplaats

Laura SQUARTINI vraagt of de afschaffing van de rode muntjes een impact heeft op niveau van de gemeente voor de verschillende inningen.

Jean-François DE LE HOYE antwoordt haar dat aangezien de meeste betalingen per kaart worden gedaan of overschrijving, dat geen enkel effect heeft want dat er geen afrondingen zijn.

Florence LEPOIVRE stelt zich vragen over de manier om de werkdruk te evalueren en waarom zij niet als een echte prioriteit wordt beschouwd.

De gemeentesecretaris deelt haar mede dat de vraag slechts bepaalde diensten betreft. Dat legt uit waarom het in de categorie « gemiddeld » zit met betrekking tot prioriteit.

Martin CASIER zou graag willen weten wie zijn advies mocht geven: de agenten zelf, de dienst hoofden, of de departement hoofden?

De Gemeentesecretaris antwoordt hem dat het de departement en diensthoofden zijn, maar dat een vragenlijst opgesteld door KPMG, vervolgens werd gericht aan het geheel van het personeel. Het resultaat

Sport et santé

5 **Approbation de la convention entre la Commune de Watermael-Boitsfort et l'asbl Sport & Santé dans le cadre de l'organisation de sessions du programme « Je cours pour ma forme » en 2020**

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège du 23 décembre 2019;

Vu que les sommes nécessaires sont prévues aux articles 764/124-06 et 764/124-08 ;

Vu que les recettes seront perçues par l'asbl Sport & Santé avant d'être reversées en intégralité à l'administration communale (AB : 764/161-01) ;

Sur proposition du Collège échevinal ;

Décide

d'approuver la convention entre la commune de Watermael-Boitsfort et l'asbl Sport & Santé dans le cadre de l'organisation de sessions du programme « Je cours pour ma forme » pour la période allant de la date de sa signature au 31 décembre 2020.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Jean-François DE LE HOYE présente brièvement le point.

Philippe DESPREZ demande, à l'article 4, combien de personnes il est prévu d'engager.

JFDLH répond que ce sera un animateur, qui est déjà formé. Il n'y a pas de coût de formation pour cette personne-là.

Jean-François DE LE HOYE stelt in het kort het punt voor.

Philippe DESPREZ vraagt, in artikel 4, hoeveel personen er zijn voorzien om aan te werven.

JFDLH antwoordt dat het een animator zal zijn, die reeds is opgeleid. Er zijn geen opleidingskosten voor die persoon.

6 **Fixation du prix des cotisations des sessions du programme « Je cours pour ma forme » organisées dès le printemps 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège du 23/12/19 sur l'organisation de sessions du programme « Je cours pour ma forme » planifiées dès le printemps 2020 ;

Vu que la convention avec l'asbl Sport & Santé dans le cadre de « Je cours pour ma forme », stipule que les participants sont redevables d'une indemnité de participation qui sera perçue dans un premier temps par l'asbl Sport & Santé avant de nous être reversée intégralement ;

Attendu qu'il appartient au Conseil Communal d'arrêter le tarif des sessions de « Je cours pour ma forme » ;

Considérant que la commune souhaite promouvoir la course à pied de ses habitants mais veut laisser la possibilité à des habitants d'autres communes de suivre ces séances ;

Considérant que les habitants de Watermael-Boitsfort contribuent au budget de la commune ;

Vu les articles 117 et 118 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE :

De fixer les cotisations aux sessions du programme « Je cours pour ma forme » à charge des participants :

- a. Pour les citoyens domiciliés à Watermael-Boitsfort : 30,00€ par participant pour les 12 semaines du programme ;
- b. Pour les citoyens n'étant **pas** domiciliés à Watermael-Boitsfort : 45,00€ par participant pour les 12 semaines du programme.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Laura SQUARTINI demande pourquoi on prend 12 semaines et pas 18.

Jean-François DE LE HOYE répond que l'on commence par 12 semaines avec deux séances (une pour 0-5km et une pour 5-10km). L'asbl propose éventuellement 6 semaines complémentaires. Il est encore trop tôt pour lancer cette formule. Nous allons d'abord voir comment ça ira avec le programme de base.

Martin CASIER demande quel sera le support de publicité.

Jean-François DE LE HOYE lui répond que cela se fera par le biais d'affiches qui seront apposées dans les centres sportifs mais également dans le 1170, sur le site communal et sur le site de « je cours pour ma forme ».

Laura SQUARTINI vraagt waarom men 12 weken neemt en niet 18.

Jean-François DE LE HOYE antwoordt : "We beginnen met 12 weken met twee sessies (één voor 0-5km en één voor 5-10km). De vzw stelt mogelijk 6 bijkomende weken voor maar het is nog te vroeg om deze formule te lanceren. Eerst zullen we zien hoe het gaat met het basisprogramma.

Martin CASIER vraagt welke de reclamesteun zal zijn.

Jean-François DE LE HOYE antwoordt hem dat dat via aanplakbiljetten tot stand zal komen die in de sportcentra maar eveneens in de 1170, op de gemeente site en de site van « ik loop voor mijn fitheid » zullen aangebracht worden.

Cultes

7 Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Budget de 2020.

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget pour l'exercice 2020, arrêté en séance du 2 décembre 2019 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires	13.693,11 €	
Recettes extraordinaires	21.194,22 €	
Total Recettes		34.887,33 €

Dépenses arrêtees	13.000,00 €	
Dépenses ordinaires	21.887,33 €	
Dépenses extraordinaires	0,00 €	
Total Dépenses		34.887,33 €
Excédent		/

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 693,11 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata de la population qui y est domiciliée, à savoir :

- Watermael-Boitsfort : 4.000 (quote-part : 462,07 €)
- Auderghem : 2.000 (quote-part : 231,04 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\frac{693,11 \text{ €} \times 4.000}{6.000} = 462,07 \text{ €}$$

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2020 de la fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 10 votes positifs, 3 votes négatifs, 10 abstentions.

Non : Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Félix Boudru.

Secrétariat

8 Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune relative à la lutte contre le décrochage scolaire.

Le Conseil communal,

Vu l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, en particulier les articles 92 à 95;

Considérant la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 26 avril 2018 qu' à partir

du 1er janvier 2020 l'administration référente pour la gestion du financement régional de la politique communale de lutte contre le décrochage scolaire (ancien axe "lutte contre le décrochage scolaire" des Plans locaux de prévention et de proximité gérés par BPS) est Perspective.brussels;

Considérant que l'année 2020 sera une année de transition avec pour objectif le maintien - moyennant indexation- des budgets et des projets constants, par rapport à 2019, au sein des services communaux de prévention du décrochage scolaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 décembre 2019 accordant une subvention de 208.076,57 euros à la commune de Watermael-Boitsfort en faveur de l'action menée en matière de "lutte contre le décrochage scolaire"

DECIDE

De signer la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Watermael-Boitsfort pour un montant de 208.076,57 euros pour la mise en oeuvre en 2020 des projets de lutte contre le décrochage scolaire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Olivier DELEUZE explique brièvement le point. C'est un montant total de 741.000 € prévu pour les activités du service de prévention et de cohésion sociale.

Laura SQUARTINI demande quelle est la répartition entre l'école des devoirs, les maisons de quartiers,...

Olivier DELEUZE répond que le budget ne permet pas de le ventiler. Mais il informe avoir plus tendance à croire en l'unicité des rentrées concernant cette ASBL pour toutes les questions concernant la cohésion sociale.

Olivier DELEUZE legt kort het punt uit. Het is een totaalbedrag van 741.000 € voorzien voor de werkzaamheden van de preventiedienst en sociale cohesie.

Laura SQUARTINI vraagt welke de verdeling is tussen de huiswerkschool, de Wijk huizen,...

Olivier DELEUZE antwoordt dat de begroting het niet mogelijk maakt om ze te ventileren. Maar deelt mee dat hij meer gelooft in de winst enigheid betreffende deze VZW voor alle kwesties inzake sociale cohesie.

David Leisterh entre en séance.

Finances

9 Avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes au développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 mai 2018 approuvant le contrat relatif à l'ordonnance du 19 juillet 2007 ;

Considérant qu'en sa séance du 13 janvier 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de prolongé pour l'année 2020 la convention.

Vu la délibération du collège échevinal du 13 janvier 2020 décidant de signer l'avenant au contrat et de le transmettre au plus tard le 3 février 2020 comme demandé par le service public régional de Bruxelles sous réserve d'approbation du conseil communal ;

DECIDE :

D'approuver l'avenant au contrat, dont le texte est repris en annexe, entre le **Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale** et la **Commune de Watermael-Boitsfort**.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

Jean-François DE LE HOYE explique que le point concerne la taxe annuelle sur les hébergements touristiques, qui arrive chaque fois en urgence car la Région nous envoie sa demande dans un délai relativement court.

Jean-François DE LE HOYE legt uit dat het punt inzake de jaarlijkse belasting op het herbergen van toeristen, dat elke keer in urgentie aankomt want de Regio stuurt ons zijn vraag binnen een betrekkelijk korte termijn.

Secrétariat

10 Interpellation de Mr Jos Bertrand concernant l'appréhension de la pauvreté et de l'exclusion dans notre commune- report du 17/12/2019

Il est vrai que notre commune a la réputation d'être une commune riche ; la réalité est - comme nous le savons tous déjà - différente : nous sommes une commune divisée. En ce sens, nous sommes très représentatifs de notre région, qui se situe à la fois en tête du classement européen des régions productrices de richesse et en même temps en tête du classement quant au nombre de ménages qui doivent vivre avec un revenu égal ou inférieur au seuil de pauvreté (un enfant sur trois vit dans la pauvreté dans notre riche région ou est menacé par la pauvreté, selon l'UNICEF).... Sur ce dernier point, nous sommes numéro deux en Europe, juste après la Roumanie.

Notre commune est également touchée avec 18% de logements sociaux, et nous sommes numéro trois à Bruxelles en termes de pourcentage de familles monoparentales, un groupe à risque pour la pauvreté.

La Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec Brulocalis et l'organisation faîtière du CPAS de Bruxelles, a récemment organisé une journée d'étude sur la pauvreté des enfants. J'ai eu l'occasion d'y rencontrer quelques collègues. Nous avons été informés d'un certain nombre d'études et nous avons été initiés à certaines bonnes pratiques. La pauvreté et l'exclusion ne peuvent être combattues que par une approche transversale qui concerne la politique fiscale, les services, la prévention, les services sociaux, le logement, le travail et les revenus, l'éducation et la culture. En ce qui concerne la politique sociale, nous avons le CPAS, mais des actions sont également menées par l'intermédiaire du service social de la commune, le service Prévention organisé sous la forme d'une asbl avec entre autres avec les maisons de quartier, le suivi extrascolaire et d'autres actions de prévention....

Je sais que les instances impliquées se consultent par le biais de la coordination sociale et se voient régulièrement, mais je crains que cela ne soit pas suffisant pour lutter contre la pauvreté de manière coordonnée et surtout, pour jeter des ponts entre les différents groupes de population très différenciés de

notre commune. J'ai moi-même déjà insisté sur une meilleure coordination sous la responsabilité ultime du CPAS. J'aimerais savoir comment cela se passe dans notre commune.

Qui fait partie de la coordination sociale ? Quelles informations sont échangées ? Qui prend l'initiative et qui prend la présidence ?

Dans notre commune, il y a une riche vie associative avec les comités de quartier, les jardins collectifs, le champ des cailles, et beaucoup de projets alternatifs, solidaires comme le Repair café, les magasins de seconde main, les magasins coopératifs, etc..... Il s'agit d'un atout important pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, comme en témoigne l'approche de Courtrai - à laquelle les médias néerlandophones ont beaucoup fait référence récemment - où les services sociaux axés sur la famille et la personne utilisent les réseaux et acteurs existants sur le terrain, afin de parvenir à des accords concernant l'accompagnement des familles pauvres ou en situation de pauvreté, pour que le plus de familles possible puissent compter sur un accompagnateur personnel. Je constate qu'à Bruxelles aussi, des organisations telles que "le petit vélo jaune", qui a son siège dans notre commune, s'engagent dans cette stratégie d'accompagnement personnalisé. Ma question est donc la suivante : dans quelle mesure les réseaux d'asbl, d'associations, d'alternatives, mais aussi les écoles et les institutions culturelles, sont-elles impliquées dans notre commune afin de lutter contre la pauvreté et le risque de pauvreté et, de combler le fossé béant entre riches et pauvres ? Y a-t-il une vision politique à ce sujet dans notre commune et, le cas échéant, quelle est-elle ? Quelles initiatives concrètes seront prises en ce sens ?

Réponse d'Olivier DELEUZE :

« Watermael-Boitsfort est une commune marquée par un indice Gini très élevé et donc une très grande disparité des déclarations d'impôts des personnes physiques. D'ailleurs quand vous venez à la soirée des nouveaux habitants, vous voyez que la différence de gens qui habitent cette commune est très très très marquée. L'avantage c'est que la commune est petite et donc d'une certaine manière les acteurs se connaissent. De manière structurée il y a bien sûr la concertation sociale qui rassemble tout le monde qui estime avoir une action sociale dans la commune. Que ce soit dans les associations, les écoles, les crèches, les maisons de quartiers, les bibliothèques etc.. Il y a des tas de sous-groupes dans cette concertation sociale et c'est le CPAS qui assure le secrétariat, qui organise tout cela au mieux. C'est le Président du CPAS qui se rend aux réunions plénières car il y a un tas de groupes de travail tels que jeunesse, petite enfance, troisième âge, groupe d'analyse et de réflexion.

Il y a également le groupe de cohésion sociale, où c'est beaucoup plus décentralisé, que ce soit dans les maisons de quartier, le service de santé mentale et les services communaux (enseignement, vie sociale, jeunesse..), le PCS, l'antenne scolaire, le CEFAS. Qui propose :

- Vestiaire solidaire
- Cours d'alphabétisation
- Cours et tables de conversation en français
- Ateliers pour adultes
- Sorties culturelles
- Groupes de parole et de soutien pour les habitants
- Ecoles de devoirs et soutien scolaire.
- Stages et activités culturelles, créatives et sportives pour enfants durant les congés scolaires

Et tout cela est possible grâce aux volontaires, tout se fait de manière décentralisée. C'est l'avantage du village en ville. Lorsque toutes ces initiatives sont actives dans les quartiers, elles parviennent à lutter relativement efficacement contre la précarité, l'isolement, l'analphabétisme, le faible accès à la culture, le décrochage scolaire... et ainsi aider les personnes qui en ont besoin. L'idée de la commune c'est de ne pas hésiter à y mettre les moyens. Nous sommes passés de 93.000 à 185.000 € de dotation communale pour le service prévention entre 2018 et 2020. Et le CPAS est passé de 6,5 millions à 7,8 millions de dotation

communale de 2018 à 2020.

Jos BERTRAND demande combien de réunions ont eu lieu et qui y était présent ? s'il y a un accompagnement des volontaires ? Et concernant les moyens investis, y a-t-il moyen d'avoir un rapport pour voir comment sont coordonnées les actions dans la commune ? Pour éviter un clivage entre les riches et les pauvres.

Olivier DELEUZE lui répond qu'il ne connaît pas le nombre de réunions ni qui est présent lors de ces réunions, mais invite monsieur BERTRAND à poser cette question par écrit afin d'y répondre avec le plus de précisions possible.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

11 Interpellation de Laura Squartini relative à la publicité de l'administration.- report du 17/12/2019

Il y a quelque mois, le Parlement bruxellois a adopté deux textes qui renforcent les obligations de publicité des institutions bruxelloises: l'ordonnance publicité et l'ordonnance médiateur.

Il existait déjà une série de mesures trouvant leur source dans différents textes légaux. Ce nouveau "paquet publicité" permet de les rassembler d'une part, mais surtout d'aller un cran plus loin.

L'ordonnance publicité du 16 mai 2019 organise la publicité dite passive c'est-à-dire l'obligation de donner accès aux documents administratifs à tout citoyen qui le demande, mais surtout, la publicité active qui impose aux autorités administratives d'offrir un accès aisé à une série d'information sur leur fonctionnement. Sont concernés: les administrations communales, les CPAS mais aussi les ASBL communales.

Parmi les nouvelles obligations :

- Obligation de disposer d'un site internet;
- Site qui doit comprendre un onglet *transparence* sur la page d'accueil;
- Sur lequel nous devons retrouver:
 - un document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative ;
 - un inventaire des subventions, des études, des marchés publics ;
 - les appels à candidats et les conditions de recrutement, de promotion ou de remplacement de tous les emplois ;
 - les règlements d'urbanisme, les plans, schémas et programmes en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire, accompagnés du rapport sur les incidences environnementales lié à ces documents ;
 - certains permis d'urbanisme, permis de lotir et les permis d'environnement ;
 - la liste actualisée de tous les membres des cabinets employés au service du bourgmestre et des échevins / du cabinet du président du CPAS.

Ces obligations de publicité active sont entrées en vigueur le 7 décembre 2019.

Par ailleurs, aucun des PV des Conseils communaux de 2019 n'est accessible sur le site de la commune. Nous déplorons également que les documents annexes à l'ordre du jour des Conseils communaux ne soient pas systématiquement publiés sur le site ou sur l'application BOS.

Dès lors, le Collège pourrait-il nous informer sur la mise en oeuvre de cette ordonnance publicité? Également nous faire savoir s'il a procédé à la désignation d'une ou plusieurs personnes chargées de recueillir les documents et informations et de procéder à leur publication. Ces questions s'adressent également au Président du CPAS.

Odile BURY répond :

« *Merci de votre question*

Comme vous le savez, Watermael-Boitsfort a été pionnière en termes de transparence et n'a pas attendu le cadre réglementaire pour publier sur son site toute une série de documents dont la publication en ligne fait l'objet du décret et de l'ordonnance conjoint du 16 mai 2019.

S'il est vrai que le site web actuel ne permet pas la souplesse de navigation nécessaire permettant de les retrouver aisément, ils sont bien présents, tout comme les actes des conseils communaux auxquels vous faites référence ainsi que leurs annexes.

Une difficulté particulière est la publication des dossiers liés aux permis d'urbanisme. Ces dossiers sont normalement disponibles sur le site de la région qui lui-même rencontre des difficultés techniques. Le service urbanisme a pris l'habitude de les donner sur demande sur clé usb ou via un we transfert étant donné la lourdeur des fichiers concernés.

Nous n'allons pas faire de modification sur le site actuel dans la mesure où un nouveau site web communal est en préparation et prévoit d'ores et déjà de remplir les obligations qui incombent à présent aux communes.

Nous sommes particulièrement à l'aise avec ce délais dans la mesure où comme vous le savez, le décret et l'ordonnance dont vous parlez précisent que seuls les documents adoptés après l'entrée en vigueur de cette article (le 7 décembre 2019) doivent être publiés et cela pour le 1^{er} avril 2020. C'est à cette date qu'il nous incombe de disposer d'un onglet transparence sur notre site web.

Nous bénéficions également de l'expérience de l'administration et des processus mis en place ces 5 dernières années pour la production des données demandées.

Bien sûr, sur le nouveau site, nous publierons ces documents déjà produits par le passé et répondront à l'exigence du décret de les présenter de manière plus visible dans la navigation.

Nous travaillons activement avec le service urbanisme pour répondre aux exigences qui sont faites aux communes et espérons que l'amélioration des outils régionaux nous permettront de rationaliser les flux de documents pour faciliter le travail des agents lors des demandes d'information bien légitimes des habitants. »

Laura SQUARTINI informe que les subsides et les marchés publics entre le 7 et le 31 décembre 2019 ne sont pas bien visibles.

Odile BURY répond que ces ordonnances reprennent ce que Watermael-Boitsfort a déjà fait de manière volontaire.

Laura SQUARTINI demande si les registres seront publiés sur le site communal ou sur Editoria?

Odilie BURY répond qu'une source unique sera utilisée autant que possible, en faisant des liens. Sur le site actuel on peut les retrouver via la date du conseil.

Alexandre DERMINE rappelle que la commune doit pouvoir répondre à une demande de consultation de documents. Il réinsiste sur le besoin de faire évoluer la plateforme, qui est en son état fort passive, pour en faire une plateforme d'interaction plus que de consultation. L'utilisation d'un formulaire permettant de demander les informations de manière la plus efficace possible pour le citoyen serait l'idéal. Remettre de l'ordre c'est une bonne chose, ça a été fait. Mais maintenant, la nouvelle étape serait de créer une

plateforme d'interaction. Cela facilitera la vie du citoyen et de l'administration.

Odile BURY informe s'appuyer sur les outils régionaux afin de ne pas mettre une charge de travail supplémentaire sur Watermael-Boitsfort en termes de développement superflu.

David LEISTERH rappelle que les interpellations concernant le CPAS devraient se faire au Conseil de l'action sociale, mais qu'il y répond néanmoins avec plaisir. Il est conscient que le CPAS devrait faire un site internet. Un premier marché a déjà eu lieu par rapport à cette ordonnance afin de se mettre au fait sur la toile, mais la collaboration était catastrophique. Début janvier, un nouvel opérateur de site internet a été désigné.

Jos BERTRAND demande s'il n'aurait-il pas été possible de faire un marché commun avec la commune.

David LEISTERH lui répond que le CPAS avait entrepris les choses avant la commune. C'est un peu l'histoire du lièvre et de la tortue, car le site web de la commune voit enfin le jour et celui du CPAS toujours pas.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

12 **Interpellation de Mme Florence LEPOIVRE concernant différents dos d'âne installés dans notre commune.**

Un nouveau dos d'âne a récemment été installé avenue Van Becelaere, à l'intersection avec l'avenue de l'Arbalète.

Ce dos d'âne, au même titre que d'autres sur le territoire de notre commune, par exemple dans la rue du Pinson à l'intersection avec l'avenue des Ortolans ou avenue des Archiducs un peu en-deçà du fer à cheval, est beaucoup trop élevé. En effet, à moins de s'arrêter et de passer dessus à 5km/h ou, sans doute, de disposer d'un 4x4, ce à quoi nous ne souhaitons certainement pas contraindre les habitants de Watermael-Boitsfort, toutes les voitures touchent le sol.

Il est évidemment essentiel d'aménager nos voiries afin de garantir la sécurité de tous et nous devons poursuivre ces aménagements et en développer d'autres, certainement dans les rues qui sont en zone 30, afin de dissuader les vitesses excessives.

Par contre, si ces aménagements obligent les automobilistes à pratiquement s'arrêter et qu'ils occasionnent des dégâts sur les véhicules, vous conviendrez avec moi qu'ils ne sont pas adaptés à nos rues.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Avez-vous conscience du fait que différents dos d'âne de la commune sont quasiment impraticables ? Avez-vous déjà fait le recensement de ces aménagements ?
- Que comptez-vous faire pour revoir ces aménagements pour qu'ils n'endommagent plus les véhicules qui passent dessus ?
- Dans quels délais pourriez-vous intervenir sur les 3 dos d'âne dont je vous parlais ?

Marie-Noëlle STASSART répond :

« Je vous remercie pour votre interpellation.

Il faut rappeler que les dos d'âne dont vous parlez sont des dispositifs ralentisseurs que nous appelons aussi « casse-vitesse » ; ils sont destinés à apaiser le trafic et à protéger les usagers faibles, puisqu'ils sont munis d'un passage piéton.

Nous considérons qu'il faut les franchir à très faible vitesse.

Il paraît donc raisonnable que ces dispositifssoient suffisamment dissuasifs pour assurer cet objectif.

Ils ont été réalisés en prenant en compte les recommandations en vigueur au moment de leur réalisation.

Passons les 3 dos d'âne en revue :

- *Le dispositif situé au carrefour de l'avenue de l'Arbalète et de l'avenue Van Becelaere est réalisé avec des rampes préfabriquées conformes à la réglementation en vigueur et couvert par un permis d'urbanisme.*

Nous avons observé qu'effectivement, le dispositif était difficilement franchissable en voiture et nous avons demandé à l'entreprise de réaliser une adaptation pour adoucir la montée et la descente du plateau.

Lors de la prochaine réfection du dernier tronçon de l'avenue de l'Arbalète (réasphaltage), il est prévu que le profil soit légèrement retravaillé pour réduire encore davantage la pente et adoucir le passage.

- *Concernant le dispositif situé rue du Pinson, il est bien nécessaire avant de s'engager dans la rue des Ortolans. Ce dispositif est une porte d'accès à la zone 30 ; il est en bon état et ne nécessite pas d'intervention.*
- *Le dispositif de l'avenue des Archiducs, face à l'école Sainte-Thérèse, est réglementaire ; il pourrait faire l'objet d'une révision dans le cadre du plan directeur bus de la STIB. En effet, il est prévu que le passage d'une ligne soit étudié sur cette avenue.*

Au-delà des aspects strictement réglementaires et priorités budgétaires actuelles, une réflexion plus large devra être menée à propos des casse-vitesses à l'occasion de l'élaboration du nouveau PCM.

Si nous mettons toute la commune en zone 30, faut-il encore faire des portes d'entrée zones trente avec casse-vitesses ?

Le casse-vitesse est contraignant, pour les voitures et aussi pour les vélos ; mais si nos pistes cyclables deviennent, comme à Copenhague, de vraies autoroutes cyclables, le casse-vitesse sera utile pour permettre aux cyclistes de ralentir et de protéger les piétons lors des traversées de voiries ; pour plus de confort, nous devrions tendre vers des pentes inférieures à ce que prévoit la réglementation actuelle. »

Florence LEPOIVRE demande si dans l'avenir il est possible envisager de prévoir des casse-vitesses en deçà de ce qu'il y a actuellement.

Alexandre DERMINE demande quand sera revue la voirie sur le tronçon entre le square de l'Arbalète et l'avenue Van Becelaere car l'état y est calamiteux.

Marie –Noëlle STASSART lui répond que cela sera fait mais qu'elle ne sait pas quels seront les délais.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

13 Interpellation de Mr Jos Bertrand concernant l'écologisation de la politique énergétique dans notre commune.

Notre commune est très active dans la réduction et l'écologisation de la consommation d'énergie. Par exemple, une grande attention est accordée à la consommation d'énergie propre dans les bâtiments communaux et également dans la gestion du parc de véhicules. En ce qui concerne les citoyens, cependant, elle se limite généralement à l'information et au diagnostic. Dans ce contexte, puis-je déjà savoir si le projet d'analyse thermique des maisons, mis en place par Annemie Vermeulen, existe toujours et quels en sont les résultats et comment ce projet est présenté ?

En rapport avec ce thème, Sibelga a organisé une réunion des parties prenantes à la fin de l'année dernière. Lors de cette réunion, trois ambitions importantes ont été avancées par Sibelga : d'ici 2050, tous les bâtiments bruxellois devront être passifs sur le plan énergétique, et les 118 quartiers bruxellois devront alors être pratiquement autonomes sur le plan énergétique. D'ici 2050, nous devons également nous contenter de voitures autonomes partagées et 100% écologiques. Afin de prendre déjà des mesures dans ce sens, Sibelga, dans le cadre de son plan stratégique 2020-2024, lance 15 projets concrets en collaboration avec les communes bruxelloises et la région, dont des projets d'autoconsommation collective, de cogénération, Solarclick, NR click, de lutte contre les bâtiments énergivores, de passage des parcs automobiles au GNV et/ou à l'électricité, d'installation de bornes de recharge publiques, d'éclairage public intelligent. Dans l'une des présentations, j'ai également été abordé par une belle photo illustrative du Floreal, avec un vrai champ de panneaux solaires au premier plan... Une photo qui a également été utilisée par l'hebdomadaire bruxellois BRUZZ. La photo suggère une initiative dont bénéficieraient de nombreux résidents du Logis et du Floreal. Une étude réalisée en 2011 par l'extension "atelier Logis - Floreal" au Logis Floreal a montré que les coûts énergétiques pour les locataires sociaux dépassent souvent le loyer. Nous sommes alors arrivés à un coût moyen de près de 2000 euros / an pour les quelques 300 répondants à notre enquête.

Puis-je savoir de la part du collègue dans quelle mesure notre commune s'est jointe à cette dynamique que Sibelga veut stimuler. Le collègue peut-il nous donner un aperçu des projets dans lesquels notre commune s'est déjà inscrite ? Le collègue et notre commune ont-ils des contacts avec Sibelga pour soumettre de nouveaux projets concrets de notre commune ? Et, si oui, quels projets concrets le collègue envisage-t-il ? (Je pense en particulier à la belle photo prise lors d'une des présentations de Sibelga).

Dans le cadre de cette question, je voudrais également revenir sur une discussion sur le GNC qui a eu lieu la semaine dernière à la VRT et dans l'opinion publique néerlandophone. Je pense que c'est assez pertinent car nous avons récemment décidé ici, tous ensemble, d'acheter des véhicules au GNC. Selon une étude de la VRT, il semblerait toutefois que l'utilisation du GNC soit tout sauf respectueuse de l'environnement, notamment en raison du dégagement de gaz méthane lors du saut de carburant. Pour le gouvernement flamand, c'est invariablement un bon alibi pour envisager la suppression des incitations à l'achat de véhicules au GNV. Je ne suis pas un expert et je ne peux pas juger l'étude de la VRT, ... Mais j'aimerais savoir si l'étude est également connue dans notre collège des échevins et comment le collègue voit ce développement surprenant.

Cathy Clerbaux répond :

« Notre commune est très active dans la réduction et l'écologisation de la consommation d'énergie. Par exemple, une grande attention est accordée à la consommation d'énergie propre dans les bâtiments communaux et également dans la gestion du parc de véhicules. En ce qui concerne les citoyens, cependant, elle se limite généralement à l'information et au diagnostic.

En rapport avec ce thème, Sibelga a organisé une réunion des parties prenantes à la fin de l'année dernière. Lors de cette réunion, trois ambitions importantes ont été avancées par Sibelga : d'ici 2050, tous les bâtiments bruxellois devront être passifs sur le plan énergétique, et les 118 quartiers bruxellois devront alors être pratiquement autonomes sur le plan énergétique. D'ici 2050, nous devons également nous contenter de voitures autonomes partagées et 100% écologiques. Afin de prendre déjà des mesures dans ce sens, Sibelga, dans le cadre de son plan stratégique 2020-2024, lance 15 projets concrets en collaboration avec les communes bruxelloises et la région, dont des projets d'autoconsommation collective, de cogénération, Solarclick, NR click, de lutte contre les bâtiments énergivores, de passage des parcs automobiles au GNV et/ou à l'électricité, d'installation de bornes de recharge publiques, d'éclairage public intelligent. Dans l'une des présentations, j'ai également été abordé par une belle photo illustrative du Floreal, avec un vrai champ de panneaux solaires au premier plan... Une photo qui a également été utilisée par l'hebdomadaire bruxellois BRUZZ. La photo suggère une initiative dont bénéficieraient de nombreux résidents du Logis et du Floreal. Une étude réalisée en 2011 par l'extension "atelier Logis -

Floreal" au Logis Floreal a montré que les coûts énergétiques pour les locataires sociaux dépassent souvent le loyer. Nous sommes alors arrivés à un coût moyen de près de 2000 euros / an pour les quelques 300 répondants à notre enquête.

Concernant le point thermographie : Ce projet était un projet Agenda21 d'une durée limitée (2008 à 2012). A l'époque 95 thermographies d'habitations boitsfortoises avaient été réalisées. La Commune avait aussi coordonné en parallèle la mise en place de la Maison de l'Energie/Soignes qui offrait tous les services utiles aux citoyens en matière d'énergie (incluant la thermographie, et bien plus). Le tout était financé par la Région de BXL-capitale. Ce projet s'est arrêté. Maintenant l'aide aux citoyens est centralisée au niveau régional : il y a des primes de Bruxelles-Environnement, et les Maisons de l'Energie sont devenues « Home Grade » à l'attention de tous les Bruxellois.

Concernant la participation à NRClick et Solarclick depuis leur création, les principaux projets dans lesquels la commune est impliquée sont:

- *La comptabilité énergétique et Datalogging de bâtiments publics (depuis 2013),*
- *L'éclairage public intelligent (détails voir avec Urbanisme),*
- *Le projet Solarclick à l'école de la Futaie (2019),*
- *Le projet Solarclick à la crèche des Roitelets (prévu en 2020),*
- *Et finalement NRClick sera la centrale travaux pour le système de ventilation pour la salle des fêtes à la Maison Haute (2020).*

Concernant les contacts avec Sibelga : Oui le Collège est bien représenté au CA et au Comité de direction de Sibelga, et Mme Fauconnier est venu présenter les plans Sibelga pour 2020-2024 devant le Collège. Nous sommes donc très au courant des possibilités de projets concrets possible avec le soutien de Sibelga. On peut citer dans un avenir proche :

- *Solarclick à l'étude pour l'Ecole des Cèdres,*
- *Notre participation à la centrale de marché des véhicules propres (annoncée pour 2022),*
- *Des premiers contacts ont été pris pour étudier la possibilité de monter un projet de communauté d'énergie autour de l'installation photovoltaïque de l'école de la Futaie (premiers contacts pris la semaine passée).*

Concernant le CNG : la commune fait évoluer son charroi sur le principe de la recherche du carburant le plus adapté aux besoins. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'étude de la CREG pour privilégier le CNG pour les nouveaux véhicules. Actuellement trois camionnettes roulent au CNG et une voiture électrique de l'urbanisme. Prévu pour 2020 : 1 camionnette au CNG en plus et 1 camionnette électrique + (renouvellement camionnettes des maisons de quartiers) + 1 bus CNG.

L'électrique ne peut couvrir tous les besoins des véhicules techniques (puissance insuffisante, véhicules avec prise de charges, ...). Chez Sibelga, dans le cadre de la future centrale d'achat (actuellement préparation des cahiers des charges), CNG et électrique sont à l'étude – selon les spécificités des véhicules, et avec la volonté d'un marché capable d'être évolutif. »

Jos BERTRAND demande s'il n'y a pas des initiatives qu'on pourrait stimuler pour les cités jardins?

Cathy CLERBAUX lui répond qu'on peut penser dans toutes les directions mais qu'il ne faut pas perdre de vue que le Floréal est classé.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
24 votants : 24 votes positifs.

14 **Interpellation de Mme Laura SQUARTINI relative aux panneaux publicitaires digitaux animés ainsi qu'aux faits de vandalisme sur les panneaux publicitaires.**

Il semblerait que malgré l'opposition du Collège, des panneaux publicitaires digitaux aient été installés sur le territoire de notre commune.

Pour remettre mes propos dans leur contexte et si mes informations sont correctes, la Région avait sollicité l'avis de la commune quant à l'installation de 28 dispositifs de publicité digitale de la firme Jc Decaux liés au service Villo! mais indépendants des stations. Avis défavorable qui n'a pas empêché la Région d'accorder le permis.

Suite à l'introduction d'un recours, les communes d'Ixelles et de Saint-Gilles ont fait suspendre le permis sur leur territoire et n'ont pas manqué de verbaliser les panneaux qui ont malgré tout été installés et qui constituent une infraction en l'absence de permis effectif.

À ce propos, je souhaiterais savoir:

- Pourquoi l'avis de la commune n'a pas été suivi ?
- Combien de panneaux ont ils effectivement été installés ?
- Sur quel branchement électrique ?
- Quelle a été la réaction de la commune ?
- Qu'en est-il de l'aspect financier, ces panneaux sont-ils soumis aux taxes communales?

Par ailleurs, les panneaux publicitaires de notre commune et celles avoisinantes font régulièrement l'objet de vandalisme avec systématiquement le même message: stop pub. Cela fait écho à l'interpellation citoyenne concernant la publicité commerciale dans l'espace public du Conseil du 25 juin 2019. Sans rentrer dans le débat de la publicité en tant que tel quel, je souhaiterais connaître la position du Collège à ce sujet ainsi que les dispositions prises par le corps policier.

Réponse de Marie-Noelle STASSART :

« La société JcDecaux a introduit une demande de permis d'urbanisme pour l'installation de 4 dispositifs de publicité digitale liés au service Villo!.

Il s'agit, dans un premier temps, de 3 planimètres effectivement liés au service Villo! mais indépendants des stations (avenue du Martin-Pêcheur – rue du Brillant – avenue de la Sauvagine).

Nb. Rappelons que ces trois dispositifs ont été installés à ces endroits parce que les stations Villo! en question sont implantées dans des zones classées (bld du souverain – 3 tilleuls)

Ensuite, une quatrième demande de permis a été faite pour un planimètre lié au service Villo!, attendant à la station de la place Wiener.

Pour ces 4 demandes, nous avons remis un avis favorable pour leur maintien à condition que ceux-ci ne soient pas digitaux. Ces demandes font actuellement l'objet de deux recours suspensifs.

Voici les raisons pour lesquelles cette condition est importante :

- *un affichage digital risque d'engendrer une perte d'attention des automobilistes, cyclistes,*

piétons, etc. ;

- *ces dispositifs digitaux sont dix fois plus énergivores que les faces publicitaires déroulantes actuelles et utilisent des ressources précieuses qu'il nous semble important de réserver à d'autres usages que la publicité ;*
- *ils nuisent à la qualité de l'espace public et déprécie le patrimoine architectural ;*
- *ils constituent une sollicitation mentale permanente : les enfants sont soumis partout à des (tablettes, gsm, TV, écrans dans les restaurants, dans le métro...).*

On ne va pas en plus en rajouter dans la rue !!

- *Nous souhaitons aller vers moins de publicité dans l'espace public Boitsfortois.*

Pour rappel, il s'agit de permis à durée limitée (6 ans) ; les permis sollicités sont donc des renouvellements de permis.

L'avis de la Commune n'a pas été suivi par la Région (qui a délivré le permis) car le fonctionnaire délégué a estimé que les dispositifs sont conformes au Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), que les arguments relatifs à la sécurité sont rencontrés par un niveau lumineux maîtrisé variable en fonction de la période et que l'aspect énergétique est rencontré en ce que JCDecaux a recours à l'énergie verte.

Notre convention avec JCDecaux – datant du 15 novembre 2011 – prévoit en son Article 6 qu'elle ne pourra apporter aucune modification aux stations de location de vélos ou au dispositif de publicité sans autorisation écrite et préalable de la Commune. Les permis précédents qui ont été octroyés prévoient uniquement de l'affichage publicitaire fixe et déroulant.

Nous avons estimé qu'il y avait suffisamment d'éléments pour introduire un recours.

Malgré le fait que le recours soit suspensif, la société JCDecaux a installé son affichage digital. Par conséquent, nous avons donc dressé un procès-verbal d'infraction. Face à cette situation, JCDecaux a décidé d'éteindre l'affichage digital dans l'attente des conclusions des recours. Pour rappel, les communes de Saint-Gilles, Ixelles et Forest ont agi de la même manière.

Ces panneaux sont soumis au règlement taxe relatif au mobilier urbain à caractère publicitaire.

(Cfr le règlement des taxes communales) et sont alimentés par le branchement électrique de JCDECAUX. En échange du revenu des panneaux publicitaires, DECAUX fournit tout le matériel, l'installation et l'entretien des stations Villo!

Les messages « stop pub » vandalisent le matériel et c'est à DECAUX qui fait les réparations si elle le souhaite. Nous agissons dans certains cas contre le vandalisme, avec notre machine « anti tag », comme par exemple sur le mur de la gare de Watermael ou sur le panneau poétique des arcades. »

Laura SQUARTINI demande si rien n'est mis en œuvre pour limiter le vandalisme et s'il y a une attention plus particulière sur les planimètres de JCDecaux?

Marie-Noëlle STASSART répond que la Commune réagit au plus vite pour nettoyer les dégradations sur les biens communaux/publics, mais que ces planimètres sont des biens qui appartiennent à une entreprise privée.

Olivier DELEUZE répond qu'il n'y a pas d'instruction particulière donnée à la police pour surveiller en priorité le mobilier urbain de JCDecaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

15 **Interpellation de Laurent Van Steensel concernant la sécurité des piétons aux abords des écoles et des transports en commun.**

Au vu de l'évolution de la mobilité dans les grandes villes et l'augmentation des moyens de transport diversifiés, sans compter la période de grisaille que nous vivons actuellement, la sécurité des usagers faibles est devenu un enjeu majeur...la commune de W-B n'y échappe pas !

En tant que parent de deux filles qui se rendent à pied dans deux écoles de W-B, je puis vous dire qu'en ce moment, je ne suis nullement rassuré au même titre que d'autres parents !

En tant que piétons, les dangers sont de plus en plus fréquents et il est du devoir des responsables politiques d'améliorer au plus vite cette situation sur deux points : les abords des écoles et les passages piétons.

1. Les abords des écoles

Pratiquement tous les établissements scolaires de la commune ont pu profiter, au fil du temps, de dispositifs particuliers pour ralentir les voitures et attirer l'attention des automobilistes, que ce soit par l'aménagement de chicanes ou casse-vitesses, de pose de signalisations zone 30, voire de la présence d'un policier aux heures de sortie.

Un seul établissement scolaire échappe à la règle: l'Athénée Royal de la Brise qui attend toujours un aménagement de sécurité pour ses élèves.

Cet Athénée est situé sur la rue du Pinson, une voirie en pente que les véhicules prennent souvent à grande vitesse. Le trottoir qu'empruntent de nombreux étudiants pour se rendre au seul magasin « l'Abeille » situé au bas de la rue est particulièrement étroit à certains endroits.

Il y a plusieurs années déjà, le préfet et plus particulièrement la proviseure de cette école avait déjà attiré l'attention de Madame l'Echevine de l'enseignement Madame Depuydt sur le sujet en demandant notamment la pose de panneaux Zone 30.

Pourriez-vous nous dire quelle suite comptez-vous donner à cette demande bien légitime en terme de sécurité?

2. Les passages-piétons aux abords des transports en commun;

La population bruxelloise change ses comportements en matière de déplacements et utilisent de plus en plus les transports en commun. Nous devons nous réjouir de cette évolution tout en prenant en compte les conséquences notamment en terme d'augmentation des piétons dans nos rues.

De nombreux passages piétons abondamment empruntés et situés dans des endroits stratégiques manquent de visibilité.

Je peux vous citer quelques exemples:

- ceux de l'avenue de la Sauvagine
- celui situé juste après les Arcades avant le rond-point
- celui du Bd du Souverain à la hauteur de la rue Charle-Albert: la Région a mis des marquages au sol attirant la présence d'élèves de l'Assomption en face de l'Eglise St-Hubert.

Marie-Noëlle STASSART répond :

« D'une manière générale, les zones 30 au sein de notre commune sont bien respectées.

J'ai souvent des discussions sur ce sujet avec la police à l'occasion des réunions POLUTRA, qui m'explique que la limitation de vitesse à 30km/h est souvent suivie même si le véhicule donne l'impression de rouler vite aux yeux des citoyens.

Il n'en reste pas moins que des excès sont commis par certains.

Pour information, d'après les statistiques de l'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse) nous observons qu'en 2018, il y a eu 45 accidents de roulage sur notre territoire (2 blessés graves et 43 blessés

légers) ce qui est très peu mais encore de trop en comparaison avec les autres communes.

En ce qui concerne les **abords de La Brise**, il faut rappeler que la rue du Pinson a fait l'objet d'un réaménagement complet dans le cadre de la mise en œuvre de l'itinéraire cyclable ICR 5B en 2011. Plusieurs dispositifs de modération de la vitesse (plateaux, dévoiement) ont été installés à cette occasion et le trottoir de la rue du Pinson vers L'Abeille a été élargi aux endroits les plus critiques.

Tout ce réaménagement a fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

Nous avons répondu à la demande de la directrice puisque la rue du Pinson a été mise en zone 30.

De plus, une signalisation avertissant les usagers de la présence d'une école est en place.

Il est néanmoins exact que les marquages au sol devraient être rafraîchis.

En ce qui concerne les **abords des transports en commun** qui desservent le Collège Saint-Hubert, le passage pour piétons dont vous faites allusion se trouve sur le boulevard du Souverain qui est une voirie régionale gérée par Bruxelles Mobilité. Nous allons solliciter la région pour améliorer le marquage au sol du passage pour piétons empruntés par les élèves depuis l'arrêt du Tram 8 vers Charles-Albert et Fauconnerie.

J'ai aussi remarqué que le marquage de la piste cyclable de l'avenue Charles-Albert était faible et qu'il nécessite un rafraîchissement.

Pour ce qui est des éclairages spécifiques au niveau des passages piétons, ils peuvent être envisagés lorsque l'on se trouve sur des voiries à trafic plus important aux abords des écoles, par exemple.

Mais ce type de dispositif a un revers car il conforte l'automobiliste dans l'idée que si le passage piéton n'est pas sur-éclairé, il est moins important et que dès lors il y prête moins d'attention.

Or tous les passages piétons sont importants.

Il est par ailleurs démontré que la modération de la vitesse est la meilleure mesure pour réduire les distances de freinage.

En ce sens, le projet de Ville 30 porté par le plan régional de mobilité « Good Move » visant à généraliser les zones 30 est une bonne mesure en faveur de la sécurité.

J'ai effectivement constaté, avec mon service qu'il y avait beaucoup de marquage de passages piétons délavés. Une campagne de rafraîchissement des passages piétons est en cours, mais les marquages sont interrompus pendant la période hivernale pour des raisons techniques. »

Laurent VAN STEENSEL tient à insister sur l'éclairage de l'avenue du Pinson, ne fût-ce que pour que les automobilistes aient l'impression d'être dans une zone scolaire. Les élèves descendent du côté gauche, où il n'y a pas d'éclairage et cela manque spécifiquement sur le passage pour piéton.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

16 Interpellation de Florence Lepoivre concernant l'accueil de jour des migrants.

Fin décembre 2019, le Conseil communal de Marbehan prenait la décision d'ouvrir un accueil de jour, de 8h à 18h, pour les migrants, et ce jusqu'au 31 mars 2020.

Cette décision s'inscrivait pleinement dans le cadre de la reconnaissance de cette commune en tant que « commune hospitalière ». Elle était motivée par le fait que l'hiver, même s'il n'est, jusqu'ici, pas aussi rude qu'il peut parfois l'être dans notre pays, est là, avec son lot de pluie, de froid et de brouillard.

Lors du Conseil communal du 20 février 2018, nous avons, nous-mêmes, adopté à l'unanimité une motion

« Commune hospitalière ».

Notre volonté à tous était alors d'aider les réfugiés et migrants qui étaient accueillis sur notre territoire. Ces personnes sont arrivées chez nous après des mois d'un périple infernal, que de très nombreux malheureux ont payé de leur vie. Et nous leur devons de les accueillir avec chaleur, de leur montrer notre sens de l'hospitalité.

Comme nous le savons tous, nous avons, à Watermael-Boitsfort, de très nombreux bénévoles qui hébergent des migrants, parfois depuis de très nombreux mois, en continu ou sporadiquement, pour palier l'incurie coupable du gouvernement fédéral à leur égard. D'autres leur offrent une douche, un lift pour les amener vers des hébergeurs ou les aident dans des démarches administratives par exemple. C'était aussi pour les soutenir dans ces belles actions humanistes que nous avons adopté la motion « commune hospitalière » dont je parlais.

Toutefois, ces bénévoles sont parfois forcés, la mort dans l'âme, de reconduire ces femmes et ces hommes au Parc Maximilien le matin venu. Et ces pauvres êtres humains sont alors contraints d'errer dans ce parc et ses alentours, malgré le froid et la pluie, en état de détresse et livrés à eux-mêmes dans une ville inconnue.

Je souhaiterais donc plaider ici pour que notre commune hospitalière le soit réellement, que notre conseil communal s'engage pour ces migrants et pour ces bénévoles en adoptant la même mesure que la commune de Marbehan : en ouvrant un centre de jour de 8h à 18h et ce au moins jusqu'à fin mars.

Nous en avons déjà parlé lors de la canicule de 2019, un local communal existe et a déjà été mis à disposition en cas de grand froid.

Ma question est donc toute simple : pouvons-nous nous mettre d'accord ici pour faire en sorte que ce local soit ouvert le plus vite possible pour accueillir ces pauvres gens pendant la journée, afin de les soulager et de soulager les bénévoles ?

Olivier Deleuze répond :

« Merci Madame la conseillère pour votre question concernant l'accueil des migrants.

Nous savons que cette situation d'arrivées et de passages de personnes migrantes et transmigrantes va perdurer, que nous devons sortir de l'urgence sociale et humanitaire, trouver des solutions à taille humaine, comme nous le faisons déjà, mais à la hauteur de notre pouvoir d'action.

Nous faisons d'ailleurs régulièrement part de notre admiration aux bénévoles de la plate-forme, ainsi qu'aux nombreuses femmes et nombreux hommes qui s'investissent dans l'accueil de ces personnes en détresse et qui font preuve d'une telle solidarité.

A Watermael-Boitsfort, la Commune et le CPAS ont déjà pris une série d'initiatives visant à mettre en place des conditions d'accueil conforme à la dignité humaine, notamment :

- en doublant la capacité d'accueil des MENA en 2015 (passant de 10 à 20 MENA pris en charge et accompagnés) ; toutes les places sont actuellement occupées ;*
- en prévoyant, dans la rénovation d'un bâtiment du CPAS, 3 unités de logement spécifiquement dédiées aux MENA qui doivent quitter l'ILA parce qu'ils ont atteint 18 ans ;*
- en lançant une collecte de dons matériels destinés aux associations en charge de l'insertion des demandeurs d'asile et des réfugiés ;*
- en organisant régulièrement, à travers le Centre Culturel la Vénérie, des événements visant à renforcer la sensibilisation sur la thématique des migrations ;*
- en intégrant dans le règlement d'attribution des logements communaux, la possibilité aux*

personnes sans-titre de séjour de s'inscrire sur la liste d'attente ;

- *en mettant en place une épicerie sociale par le CPAS ;*

Nous avons par ailleurs soutenu ou initié plusieurs initiatives de manière plus informelle, dans une vision de protection des personnes (accès à nos bibliothèques, ludothèques, accès à la piscine en cas de besoins médicaux,...).

Vous soulevez cette spécificité que nous connaissons bien : à Watermael-Boitsfort, de nombreuses personnes hébergent des personnes migrantes, essentiellement en lien avec le réseau « plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés ». Ce sont plusieurs dizaines de personnes qui sont accueillies sur la commune chaque semaine.

Nous avons déjà étudié, depuis 2015, toutes les pistes pour éventuellement accueillir, au moins en partie, les personnes se trouvant au Parc Maximilien. En vain. Nous n'avons aucun bâtiment public disponible. Ils sont tous entièrement utilisés et occupés. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas mobiliser un logement communal pour ne pas faire de concurrence entre les personnes qui attendent souvent depuis de nombreuses années sur les listes d'attente et les migrants.

Il nous a été demandé, par des groupes militants de droit au logement de transmettre la liste d'immeubles vides à des associations ou citoyens engagés. Concernant les logements inoccupés, nous ne sommes pas habilités à communiquer les noms des propriétaires ni les adresses des logements vides ou présumés comme tels. Il s'agit en effet de données privées protégées par la loi.

Il y a effectivement à Boitsfort deux locaux, qui sont des locaux de stricte urgence à savoir il y en a un qui est à la Kasbah et l'autre au Parc Sportif. A quoi sont employés ces locaux ? A des fins. D'abord pour répondre à une situation d'urgence par définition, totalement imprévue qui fait que suite à l'incendie d'une maison une famille se retrouverait à la rue en pleine nuit. Ce local doit donc resté absolument libre pour répondre à ce type de situation. Le second local, au parc sportif sert en quelque sorte de back-up en cas de situation d'urgence mais qui impliquerait plus de personnes. Il nous est déjà arrivé de mettre dans ce local des personnes pour lesquels la police nous avait dit qu'elles étaient en danger dû à un grand froid nocturne. C'est à ça que nous employons ces locaux-là. Nous ne désirons pas les employer à autre chose. »

Florence Lepoivre constate que son interpellation a suscité de l'intérêt étant donné qu'elle reçoit une réponse à peu près similaire à la communication qui a été faite il y a quelques jours sur Facebook. Sont repris dans la réponse et dans le post Facebook des éléments qui datent de bien avant la motion commune hospitalière et la reconnaissance de notre commune comme telle. Le fait de doubler la capacité d'accueil des MENA en 2015 date de bien avant notre motion. L'épicerie sociale n'est pas uniquement destinée aux migrants. Elle félicite pour les mesures qui ont été prises tel que l'appel aux dons ou les événements organisés par le centre culturel. Elle ne comprend cependant pas qu'on ne puisse mettre à disposition les deux locaux d'urgence et trouve cela dommage étant donné que le second est le back-up du premier, qui n'est quant à lui jamais utilisé. Elle se pose la question de savoir si c'est vraiment utile de conserver deux locaux libres à cet effet. Elle trouve dommage, alors que des locaux sont disponibles, de ne pas les mettre à disposition et de ne pas avoir une solution un peu plus structurelle afin de soulager un peu les bénévoles. Elle se réjouit enfin que le collègue fasse part régulièrement de son admiration pour le travail de ces bénévoles.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

Comme tous mes collègues, j'ai reçu un bref rapport du comité consultatif des aînés, sous la forme d'un "avis au conseil communal", sur une table de discussion organisée le 7 novembre. Ce document répond à diverses opinions et préoccupations exprimées par le comité consultatif des aînés.

Elles concernent le manque de personnel dans les services communaux pour les personnes âgées, tels que l'association à but non lucratif "vivre chez soi", la permanence de l'EPN pour les personnes âgées, les installations pour personnes âgées liées à l'enlèvement des déchets pour le parc à conteneurs, l'accès à la maison communale et l'utilisation des produits biologiques dans les repas fournis par "vivre chez soi".

Comment le Collège des Bourgmestre et Echevins répondra-t-il à ces souhaits ? Quelle est la réponse du Collège aux questions du conseil consultatif des aînés ?

L'avis s'adresse également au conseil communal. Je voudrais donc que notre présidente et mes collègues me disent comment nous, en tant que conseil communal, traitons ces avis. Une discussion peut-elle être organisée avec le comité consultatif des aînés?

Hang NGUYEN répond :

« Merci pour votre question. Lors de la dernière réunion statutaire du CCCA le 16 décembre, nous avons pu présenter les réponses du Collège au CCCA. Le Collège a également envoyé une réponse écrite au CCCA, que je vais vous lire en français.

1. Toutes les personnes qui entrent dans les conditions pour devenir membre bénéficiaire de la CMM (Mobitwin, nouveau nom) sont inscrites, il n'y a pas de liste d'attente. Cependant, les demandes de déplacement sont nombreuses et toutes ne peuvent être satisfaites. Le service fonctionne avec des chauffeurs bénévoles, une aide administrative bénévole et sous la coordination d'une personne du service vie sociale. La disponibilité des chauffeurs bénévoles peut être variable selon leur propre emploi du temps ou encore leur état de santé. Nous cherchons constamment à agrandir le réseau de chauffeurs bénévoles pour pouvoir répondre aux demandes.

L'ASBL Vivre Chez Soi, subsidiée par la COCOF, peut prester un certain nombre d'heures d'intervention par an (33.300 pour être précis). Si l'ASBL dépasse ce nombre d'heures, elle est pénalisée et doit payer une sorte d'amende. En conséquence, l'ASBL doit surveiller avec attention le nombre d'heures presté chaque mois pour être sûr de ne pas dépasser sa limite annuelle de 33.300 heures, d'où la liste d'attente. On aimerait beaucoup faire davantage pourtant, surtout au vu de la demande, sans cesse croissante.

2. La permanence est gérée par l'asbl « Fobagra » et le service est toujours actuellement offert. La permanence a lieu le mardi après-midi et le vendredi toute la journée, sauf pendant les vacances scolaires. A noter cependant que l'asbl fonctionne avec du personnel « articles 60 » et que le présentiel n'est pas toujours assuré.

3. Bruxelles-Propreté propose de venir chercher 3m³ par an chez les particuliers. La commune organise également avec Bruxelles-Propreté une grande collecte annuelle où des containers sont mis à la disposition des habitants. La prochaine est prévue fin mai Place Payfa.

4. En attendant le projet d'ascenseur dans la maison communale actuellement à l'étude, le service population propose depuis un certain temps le passage d'un employé communal pour certaines démarches spécifiques aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, à partir de février 2020, les empreintes digitales devront être prises pour les cartes d'identité également. Or, cette prise nécessite des appareils supplémentaires et la connexion au réseau de l'administration communale. Le déplacement à domicile d'un employé communal ne sera donc plus la solution unique. Deux pistes sont à l'étude pour résoudre ce problème à court terme : installer un des nouveaux appareils dans un local accessible PMR et obtenir des dérogations pour les personnes ne pouvant pas du tout se déplacer (personnes alitées ou sans aidants proches par exemple).

5. Il faut savoir que les repas sont en réalité préparés à la cuisine de la maison de repos et distribués par VCS. Avec la diététicienne de la maison de repos, nous avons déjà opté pour davantage de plats plus « bio » servis à la maison de repos (et donc aussi à domicile via Vivre Chez Soi). Il faut alors reconnaître que les « retours » n'ont jamais été très positifs... question d'habitude ? Question générationnelle ?

Nous avons organisé une Commission le 5 mai pour une consultation entre les membres du CCCA et le Collège. Si vous le souhaitez, nous pouvons envisager d'organiser d'autres réunions. »

Jos BERTRAND demande s'il est possible de lui envoyer la réponse qui sera donnée à l'avis du CCCA. Il aimerait que soient communiquées aux aînés de manière plus spontanée les informations qu'un citoyen lambda trouverait sur le site Internet, comme par exemple les 3m³ d'encombrants que Bruxelles Propreté propose de venir chercher devant chez l'habitant. Il faudrait prévoir un numéro de téléphone pour répondre à ces demandes spécifiques.

David LEISTERH ajoute que pour l'ASBL Vivre Chez Soi, le gouvernement régional a prévu d'augmenter le nombre d'heures subsidiées.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

18 Question orale de Mme Sandra Ferretti sur la dalle RER- report du 17/12/2019

Une réunion d'information publique à destination des riverains de la dalle RER a été organisée par Infrabel avec le soutien de la Commune le mercredi 11 décembre à 19h30 à la Maison Haute.

Pourriez-vous SVP nous en faire le compte rendu exhaustif ?

Merci d'avance.

Alexandre DERMINE demande s'il est possible de répondre à la question orale de Sandra FERRETTI par écrit pour ne pas reporter encore d'un mois la réponse.

La présidente lui répond que la réponse lui sera envoyée.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

19 Question orale de Martin Casier relative à la situation à l'école du Karrenberg.

Plusieurs parents nous ont interpellé suite, semble-t-il, à une situation difficile et conflictuelle avec la directrice de l'École du Karenberg. Il semblerait que les relations entre certains parents et la directrice ainsi que les relations entre le corps professoral et la directrice soit aujourd'hui difficile. Certains parlent même de rupture de confiance et il semblerait qu'au moins un membre du corps enseignant serait en congé maladie suite à cette situation.

Nous apprenons qu'une réunion de « conciliation » aurait été organisé avec Mme l'Echevine, le Secrétaire communal et les parents concernés.

Pouvez-vous confirmer qu'une telle situation est en cours à l'école du Karenberg ? Pouvez-vous nous informer plus en avant des problèmes rencontrés dans l'école et des mesures qui auraient été prises pour y remédier ? Pourriez-vous nous résumer la teneur des propos tenus lors de cette réunion de conciliation et du suivi qui a été donné à ces discussions ?

Pouvez-vous enfin nous indiquer si la commune s'est engagé dans un accompagnement de la direction de cette école afin de renouer les contacts entre les différents acteurs de l'école ?

Hang NGUYEN indique que sa réponse se veut générale et factuelle et que des compléments d'information pourront être donnés à huis-clos, afin de respecter la confidentialité.

« *Monsieur le Conseiller,*

Le Secrétaire communal, la responsable du Service enseignement et moi-même avons rencontré une délégation de parents le mardi 10 décembre concernant, en particulier, une situation compliquée dans une classe et, de manière plus générale, pour discuter d'autres problèmes relatifs à la communication avec les enseignants et la direction, du règlement d'ordre intérieur et des derniers changements intervenus dans l'école.

D'emblée ces parents nous ont relayé des informations incorrectes, ce qui nous a menés à devoir rétablir certains faits et les inviter à rester prudents concernant les rumeurs et accusations infondées, notamment par rapport à la gestion des comptes scolaires. Une situation complexe dont je ne peux vous donner tous les détails en séance publique afin de préserver la confidentialité des enfants et des employés concernés.

La situation particulière de la classe, dont le titulaire est en incapacité de travail, a mobilisé tout de suite le PO. Nous avons à cet effet fait intervenir différents acteurs, notamment le PMS et une équipe de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour venir en soutien aux enfants. D'autre part, en attendant de trouver un remplaçant au titulaire absent, nous avons organisé son remplacement avec les professeurs disponibles, ce qui a quelque peu chamboulé l'organisation des classes. Le recrutement a pris du temps à cause de la pénurie d'enseignants, mais un nouveau professeur a commencé en janvier.

L'école du Karrenberg, comme toutes les écoles communales, connaît des changements importants, comme par exemples les Plans de pilotage, l'organisation des concertations, la gestion des comptes à l'école, etc. Ces obligations, tantôt imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tantôt par le PO, représentent des changements d'habitudes qui parfois peuvent poser des difficultés d'acceptation et d'adaptation par certains acteurs.

Nous soutenons pleinement la direction dans la gestion de ces changements, en pleine collaboration et transparence avec les enseignants.

Pour aider l'ensemble de l'équipe pédagogique et sa direction à surmonter les différentes problématiques, le PO a fait appel à la Fédération Wallonie-Bruxelles principalement sur 2 axes d'action. Premièrement, une équipe mobile interviendra sur l'aspect relationnel. Dans sa mission, il est prévu un entretien avec chaque enseignant individuellement suivi d'entretiens de médiations avec la direction. Les entretiens individuels ont commencé cette semaine.

Le PO a également fait appel à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour avoir regard objectif et un plan de remédiation, sous la forme d'un audit, sur le respect du cadre réglementaire, administratif et pédagogique. Nous attendons la confirmation de la FWB pour la date de début de cette mission.

Il nous paraît essentiel de combiner ces 2 axes, au vu des 3 changements successifs de direction qu'a connus l'école sur les dernières années. Certaines problématiques ayant déjà été identifiées par le passé, des changements plus en profondeur seront sans doute conseillés par les différents intervenants.

Une réunion de suivi avec les parents est prévue le lundi 10 février pour les informer des dernières actions prises et répondre à leurs questions. »

Martin CASIER se dit heureux de savoir qu'une réunion de suivi est prévue avec les parents et qu'on fasse appel à la FWB pour objectiver les choses. Il y a, semblerait-il, un problème de communication car les parents n'ont pas l'impression d'être entendus. Notre sentiment est que ça prend de l'ampleur. Il aimerait être tenu informé de l'évolution et se réserve le droit de revenir sur ce sujet lors du huis clos.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

d'actualité.

Après des années d'attente, nous avons appris par voie de presse que le dossier se décantait enfin et que des négociations étaient en cours avec les commerçants pour le rachat ou la vente d'une partie au moins des biens.

Au delà du fait que nous espérons qu'il ne soit pas trop tard pour la survie économique de la galerie, nous souhaiterions recevoir quelques éclaircissement sur le sujet.

Où en sont les négociations avec les commerçants ? De ce qu'il nous revient, certains sont plutôt enclins à accepter votre offre mais d'autres moins. Combien ont déjà accepté de racheter ou de revendre leur biens, à tout le moins en pourcentage. Avez-vous approché des promoteurs pour le rachat des cellules restantes ?

Vous avez déclaré qu'idéalement, la commune préférerait ne pas avoir à gérer la galerie commerciale, sachant qu'une partie des biens n'est pas sous bail emphytéotique et qu'elle serait dès lors en co-propriété avec d'autres commerçants. Que comptez-vous faire si vous n'arrivez pas à vos fins ?

Réponse de Jean-François DE LE HOYE:

« Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller.

Sans vouloir entrer dans une polémique chimique, il me semble que le verbe « décanter » traduit assez mal l'état actuel du bail emphytéotique. En effet, la décantation nécessite que le liquide soit laissé au repos. Or, depuis le début de mon mandat, j'ai pris ce problème à bras le corps et les choses bougent. Bien loin de cette condition nécessaire à la décantation.

Cependant, le dossier est complexe, très complexe. Outre les procédures et obligations habituelles qui, vous le savez, ne sont pas simples, le bail emphytéotique trouve sa place au sein d'une copropriété rassemblant plus de 130 copropriétaires – qui eux-mêmes regroupent parfois plusieurs personnes – aux profils très divers : commerçants, habitants, investisseurs de toute taille et de tous horizons géographiques, institutions, groupes privés, ...

Pour l'anecdote une place se trouve à cheval sur la partie emphytéotique et l'autre pas.

Parmi ces copropriétaires, une soixantaine est concernée par le bail emphytéotique. On retrouve la même variété de profil pour ces emphytéotes. Enfin, le bail emphytéotique a l'âge respectable de 50 ans et qu'en 50 ans, il s'est passé beaucoup de choses, beaucoup d'acteurs ont été impliqués ou ont disparus, complexifiant encore la situation.

Nous sommes en effet en négociation avec cette soixantaine d'emphytéotes et donc, une certaine confidentialité est de mise. En outre, la Commune doit respecter les impératifs liés à la bonne gestion des deniers publics. Il faut donc être prudent. Vous comprendrez dès lors que je ne puisse pas, au stade actuel, vous donner les informations précises que vous demandez.

Avec cette action et beaucoup d'autres en cours et à venir, le Collège soutient particulièrement la place Keym et ses différents acteurs ainsi que l'ensemble de la classe moyenne (notion tellement vague que tout le monde s'y retrouve – on est toujours plus pauvre et plus riche que quelqu'un d'autre).

Je vous remercie. »

Alexandre DERMINE demande ce que compte faire le Collège si certains lots ne trouvent pas acquéreur et si d'autres commerçants potentiels ont été contactés.

Jean-François DE LE HOYE lui répond qu'aucun contact avec des promoteurs n'a été pris à ce jour.

Alexandre DERMINE aimerait savoir quelle stratégie sera envisagée pour l'avenir ? Il suppose que le sujet sera ré-abordé alors.

Jean-François DE LE HOYE lui répond qu'à ce stade cela semble un peu prématuré.

Question d'actualité

Jos BERTRAND signale un problème d'intrusion sur le chantier de l'église Saint-Hubert. Des jeunes

semblent prendre les échafaudages pour une aire de jeu une fois la nuit tombée.

Olivier DELEUZE lui répond avoir été informé qu'effectivement certaines personnes grimpent sur les échafaudages. Les riverains appellent alors la police et la police arrive sur les lieux afin de rétablir l'ordre. Que les échafaudages attirent les grimpeurs et amateurs de sensations, c'est un fait.

La Présidente rappelle la séance extraordinaire du Conseil communal du 04/02/2020 qui traitera des rapports annuels des ASBL et intercommunales.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

Levée de la séance à 22:00

Le Secrétaire communal,

La Présidente,

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke